

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

---

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

Adopté

N° CD82

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Jean-Pierre Vigier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Les autorités compétentes de l'État informent »

les mots :

« L'État informe ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.